



LA TAXE
d'apprentissage

2025



Pourquoi nous verser votre taxe d'apprentissage ?

Un investissement dans l'avenir

En versant la Taxe d'Apprentissage à notre établissement, vous contribuez directement à la formation des professionnels de demain dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de l'aménagement du territoire ainsi que dans les secteurs du service à la personne et du laboratoire.

Un soutien à des formations de qualité

Vos contributions permettent de financer l'achat d'équipements pédagogiques innovants, d'améliorer les infrastructures et d'assurer un enseignement adapté aux transitions des métiers.

Un impact local et concret

Agricampus Var forme des jeunes et des adultes qui deviennent des acteurs clés du développement économique et durable de notre territoire. En nous soutenant, vous participez activement à la montée en compétences des futurs professionnels qui travailleront dans notre région.

Un partenariat gagnant-gagnant

En nous versant la Taxe d'Apprentissage, vous renforcez votre lien avec notre établissement et nos apprenants. Vous bénéficiez d'une meilleure visibilité auprès de futurs talents et d'opportunités de collaboration (stages, apprentissages, événements professionnels...).

Une démarche simple et efficace

Verser la Taxe d'Apprentissage à Agricampus Var est un moyen concret d'avoir un impact positif sur la formation et l'avenir professionnel des jeunes. Notre équipe est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.



EN QUELQUES CHIFFRES

1014

ÉLÈVES ET APPRENTIS

460 élèves et 264 apprentis
sur le campus de Hyères,
228 élèves et 62 apprentis
sur le campus des Arcs-sur-Argens.

25

FORMATIONS

scolaires et par apprentissage,
réparties sur les deux sites.

+100

SORTIES PÉDAGOGIQUES

organisées cette année

100%

des effectifs

PARTENT EN STAGE

durant leur cursus



LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

- **2 PH METRE COMPLETS**
pour la filière Laboratoire
- **1 spectrophotomètre**
pour la filière Laboratoire
- **3 microscopes à LED binoculaires**
pour la filière Laboratoire
- **3 débroussaileuses à batterie**
pour les filières Aménagements Paysagers et Jardinier Paysagiste
- **1 broyeur à végétaux**
pour les filières Aménagements Paysagers et Jardinier Paysagiste
- **Système d'arrosage complet**
pour les filières Aménagements Paysagers et Jardinier Paysagiste
- **Équipement sportif varié**
pour l'usage de tous les apprenants
- **Rénovation du grand amphithéâtre**
afin d'améliorer le confort et les conditions d'accueil, tant pour les apprenants que pour les intervenants extérieurs
- **Achat d'un véhicule de transport**
pour les sorties pédagogiques, utilisé pour tous les apprenants
- **Refonte de la signalétique interne**
de l'établissement de Hyères
- **Rénovation des serres**
pour la filière professionnelle



- **SITE DE HYÈRES**
- **SITE DE LES ARCS-SUR-ARGENS**

LES INVESTISSEMENTS À PRÉVOIR EN 2025 :

- **1 automate de coloration**
pour la filière Laboratoire
- **5 microscopes binoculaires**
pour la filière Laboratoire
- **1 lit médicalisé**
pour la filière Services aux Personnes
- **Matériels pour le plan ECOPHYTO**
pour les apprenants de toutes les filières professionnelles
- **Réfection du revêtement du plateau sportif**
à destination de tous les apprenants
- **Matériels d'agroéquipement**
pour la filière Aménagements Paysagers
- **Matériels de domotique pour la gestion de l'arrosage**
pour la filière Aménagements Paysagers
- **Remorque à vendanger**
pour la filière Vigne et Vin

Nos formations éligibles à la T.A.

- **CAP** Métiers de l'agriculture
- **CAP** Services aux Personnes et Ventes en Espaces Rural
- **BAC PRO** Laboratoire Contrôle Qualité
- **BAC PRO** Services aux Personnes et Animation dans les Territoires
- **BAC PRO** Vigne et vins
- **BAC PRO** Aménagements Paysagers
- **BAC PRO** Conduites des Productions Horticoles
- **BAC STAV** Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant

LA MARCHÉ À SUIVRE

ENTREPRISE

Taxe d'apprentissage :
0,68 % de la masse salariale de 2024



87% 13%

part principale destinée au financement des formations par apprentissage. Déclarée mensuellement en DSN et versée aux URSSAF

part destinée aux établissements éligibles dit fraction solde, payée via la DSN d'avril

Comment nous soutenir ?

Comment attribuer les 13% à l'EPLEFPA Agricampus Var ?

01. SOLTÉA

Se rendre sur la plateforme Soltéa :

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/connexion-lespace-prive>

02. RECHERCHER LE LYCÉE

Lycée Les Arcs sur Argens
1 Route de Sainte Cécile
83460 LES ARCS
SIRET : 19830077400033
Code UAI : 0830184Z

Lycée Hyères
32 Chemin Saint Lazare
83400 HYÈRES
SIRET : 19830077400017
Code UAI : 0830077H

03. AFFECTER LE SOLDE

Affecter le solde de votre taxe d'apprentissage

